



# crédits acquis à l'université/ changement habilitation

Par **Maricom**, le **21/03/2013** à **21:14**

Bonjour,

Je suis actuellement redoublante en master. L'an passé j'ai acquis le second semestre mais pas le premier où seule une unité d'enseignement me restait à valider.

En début d'année, j'ai effectué mon inscription pédagogique sur l'UE non acquise et ai passé les examens relatifs à cette UE.

Lors de ma consultation des notes, les UE acquises de l'an passé non pas été report et j'apprends qu'une nouvelle habilitation a modifié les modalités de contrôle ainsi que le report d'UE. Seuls les semestres sont capitalisés. Or, lors de ma première année de master, j'ai acquis et capitalisé un semestre ainsi que trois UE sur quatre.

Aucune information n'a été transmise concernant cette nouvelle habilitation (aucun affichage tant papier que sur le site de ma faculté).

Quelle procédure dois-je suivre pour demander le report de mes notes? Sachant que j'ai déjà contacté le président de jury, le directeur du département, le directeur de UFR et que je n'ai aucun retour.

De plus, sont-ils dans leur droit de refuser le report de note sachant que lors de la validation des acquis je dépendais de l'ancienne habilitation. J'ai également demandé un document à l'administration attestant de cette nouvelle habilitation, chose qui m'a été refusé.

Merci d'avance pour vos réponses.